

Danielle CORBIN

QUELQUES PRINCIPES DESCRIPTIFS
DE LA COMPÉTENCE LEXICALE *

Je voudrais dans cet exposé examiner les conséquences, dans le domaine du lexique, d'un travail sur les mots *possibles*. J'énoncerai un certain nombre de principes qui me paraissent devoir gouverner l'étude des règles de construction des mots en français, qu'il s'agisse du français parlé ou du français écrit, cette opposition, jusqu'à plus ample informé, ne me paraissant pas avoir une grande pertinence dans le domaine lexical : l'ordre respectif des morphèmes est le même, ainsi que les contraintes des règles sur la catégorie et les propriétés sémantiques et syntaxiques du radical.

Je me situerai dans le cadre théorique de la grammaire générative transformationnelle, où le linguiste se donne pour tâche de construire un modèle de la compétence linguistique, c'est-à-dire du savoir intériorisé qui permet aux locuteurs-auditeurs de produire et de comprendre l'infinité des énoncés possibles de leur langue. La compétence linguistique inclut une compétence dérivationnelle, que je définirai comme un ensemble de règles qui, associant la forme et le

* Merci à Pierre Corbin pour son aide critique.

le sens d'éléments formateurs de mots, permettent aux locuteurs et aux auditeurs de produire et de comprendre l'infinité des mots construits possibles de leur langue. Cette définition est parallèle, comme on peut le voir, à celle que l'on donne habituellement en grammaire générative de la compétence syntaxique. Je considère en effet qu'il n'y a pas entre la compétence dérivationnelle et la compétence syntaxique les différences que l'on croit y discerner d'ordinaire ¹.

Toutefois, la plupart des modèles construits jusqu'à présent dans ce cadre théorique seraient en désaccord avec certains termes de la définition de la compétence dérivationnelle que je viens de proposer, notamment en ce qui concerne

- le rapport entre les mots possibles et les mots attestés,
- le rapport entre la forme et le sens.

Quant à moi, je considère

- 1) que la notion de mot "attesté" n'a aucune pertinence au niveau du modèle de compétence, où seule importe la notion de mot "possible";
- 2) que la morphologie dérivationnelle a à rendre compte de relations où la forme et le sens sont *toujours* associées. Il existe dans le lexique des relations sémantiques sans relation formelle (*dormir / sommeil*), qui ne sont pas du ressort de la morphologie dérivationnelle; mais, dès qu'il y a relation formelle, le cadre est prêt pour des relations sémantiques (*peigner / peignoir*). Je définirai un *mot construit* comme un mot que le locuteur produit en associant une structure morphologique à une intention de sens, et que l'auditeur interprète en déduisant un sens de la perception d'une structure morphologique.

Je développerai successivement les points suivants :

- L'objet de la morphologie dérivationnelle ne se confond ni avec celui d'un modèle psycholinguistique, ni avec le "savoir lexical conventionnel".
- Cette prise de position a pour conséquence, sur le plan méthodologique, la nécessité d'exploiter systématiquement les possibles formels et sémantiques du lexique.

- Les implications d'un choix synchronique et la reconstruction des radicaux non autonomes argumentent en faveur de l'association entre forme et sens dans les relations dérivationnelles.

1. L'OBJET DE LA MORPHOLOGIE

1.1.

L'un des problèmes fondamentaux qui se posent à toute description est de définir son objet et, corrélativement, le niveau auquel elle se situe. C'est, semble-t-il, faute d'être assez explicites sur cette définition que certains modèles lexicaux ont été amenés à des confusions. L'objet de la morphologie dérivationnelle, dans le cadre de la GGT, est de construire un modèle de la compétence dérivationnelle des locuteurs-auditeurs, en explicitant les règles et les principes auxquels obéissent la production et la perception des mots construits d'une langue telle que le français. Il s'agit, ce faisant, d'éviter trois écueils :

- 1) Expliciter les règles et les principes de la production et de la perception ne signifie pas pour autant construire un modèle de la production et un modèle de la perception, contrairement à ce que pourraient laisser entendre les étiquettes "règles de production" et "règles d'analyse" employées par Aronoff (1976 : 31, par exemple) pour différencier deux processus, l'un qui consiste à produire créativement de nouveaux mots construits à partir de mots ("word-based morphology"), l'autre qui consiste à analyser, au moyen de règles de redondance, des mots construits attestés en y percevant une structure interne dont les formants sont éventuellement dépourvus de sens. Je reviendrai au § 3.2. sur la question de savoir si ce sont des mots ou des morphèmes qui servent de radicaux aux mots construits. Un exemple montrera ici que, s'il peut être utile du point de vue heuristique de distinguer entre l'activité de production et celle de perception, ce serait une erreur de répercuter cette distinction dans la forme des règles :

Locuteur et auditeur sont dissymétriques vis-à-vis des éléments sémantiquement vides qui se présentent phonétiquement sous la forme d'une voyelle et d'une consonne, ou d'une consonne seule, et qui figurent entre le radical et le suffixe dans des mots comme *angélique* ou *lionceau*. Pour former un nom désignant le petit d'un lion, un locuteur qui n'a pas mémorisé la forme lexicalisée dispose virtuellement de toute la série des suffixes diminutifs (*-eau*, *-et*, *-ot*, *-ain*, *-on*, etc.), dont la sélection par un radical donné paraît en grande partie arbitraire (*coc'honnet*, mais *dindonneau*). C'est-à-dire qu'il a de plus grandes chances de produire spontanément *lionneau* ou *lionnet* que *lionceau*, forme qu'il ne pourrait produire que sur la base de la coupe *-eau* dans *souriceau*, par exemple. En revanche, il y a de grandes chances qu'un auditeur, confronté pour la première fois au mot *lionceau*, à supposer qu'il le rapproche de *lion*, ne soit pas gêné par la présence du *-e-*. Le linguiste doit-il pour autant bâtir un modèle de production d'où de tels éléments seraient absents, et un modèle de perception où ils seraient présents ? Dans cette hypothèse, on n'expliquerait pas pourquoi des enfants ou des étrangers, confrontés en français à la double possibilité de former des noms en *-eur* ou en *-ateur* (forme où figure ce qu'on peut provisoirement nommer un "présuffixe"), utilisent spontanément et indifféremment l'une ou l'autre forme. Mes enfants ont ainsi produit *répareur* (4 ans) pour la forme lexicalisée *réparateur*, *enregistrateur* (7 ans) pour la forme lexicalisée *enregistreur*, et successivement *paralyseur* et *paralysateur* (6 ans).

Quels que soient les choix théoriques que le linguiste peut faire vis-à-vis du traitement de ces éléments dans le modèle grammatical (les traiter comme des présuffixes, ou comme éléments finals de doublets radicaux, ou les introduire tardivement dans le composant phonologique, ou quelque autre solution), ces choix ne peuvent pas reproduire la dissymétrie entre production et perception.

2) Confondre le modèle de compétence avec le modèle d'apprentissage serait tout aussi erroné. Dans le cadre d'un apprentissage non strictement programmé du vocabulaire, on ne peut pas être sûr que l'ordre des acquisitions lexicales soit reproductible d'un locuteur à l'autre. Je considérerai donc que, sauf le cas d'un apprentissage strictement programmé et contrôlé, le hasard des expériences individuelles fait que la chronologie des apprentissages ne reflète qu'aléatoirement la logique de la description des relations lexicales dans le modèle de compétence.

Ainsi, pour produire et analyser *chanteur* avec le sens "celui qui chante", il faut connaître le verbe *chanter* et la règle de formation de noms d'agent sur radicaux verbaux qui utilise le suffixe *-eur*. Mais l'ordre individuel des acquisitions peut être différent :

- Je peux connaître le verbe *chanter* et pas la règle. Dans ce cas, je ne pourrai pas produire spontanément *chanteur*; entendant ce mot, je ne pourrai que lui donner le sens vague "ce ou celui qui a un rapport avec le fait de chanter, ou avec le chant (si je connais le mot *chant*)".
- Je peux connaître la règle et pas *chanter*. Dans ce cas, je ne pourrai pas produire spontanément *chanteur*; entendant ce mot, je pourrai lui attribuer le sens de nom d'agent "celui qui chante", sans savoir ce que signifie *chanter*.
- Les aléas de l'apprentissage peuvent m'avoir fait rencontrer *chanteur* et pas *chanter*. Dans ce cas, j'aurai appris globalement le sens de *chanteur*. Si je connais la règle, je pourrai déduire la forme et le sens du verbe *chanter* à partir de *chanteur* (par "dérivation régressive"). Sinon, je considérerai provisoirement *chanteur* comme un mot non construit.
- Je peux aussi avoir mémorisé indépendamment *chanteur* et *chanter*, mais ne pas avoir rencontré suffisamment de paires semblables pour avoir construit la règle. Dans ce cas, il est possible que la connaissance de ces deux mots suffise à me faire déduire la règle, mais ce n'est pas sûr.

Sous peine que le mot "règle" n'ait plus de sens, le modèle de compétence ne peut pas reproduire ces diverses situations. Dans cette perspective, la notion de "dérivation régressive", souvent utilisée comme outil descriptif opératoire par les modèles synchroniques (cf. par exemple Aronoff [1976 : 27]), ne peut être envisagée que comme une notion diachronique ou comme un mécanisme psycholinguistique susceptible de ne pas s'appliquer aux mêmes faits d'un locuteur à l'autre.

- 3) Quant aux intuitions des locuteurs natifs sur leur compétence linguistique, il est difficile de s'y fier. Il est connu (cf. Chomsky [1965 : 19]) que les locuteurs, non nécessairement conscients des règles de leur langue, peuvent se tromper dans leurs jugements sur leur propre compétence. Cette non-fiabilité des jugements linguistiques spontanés a d'autant plus d'acuité dans le domaine lexical que, d'une part, les modèles lexicaux ne la prennent pas souvent en compte (notamment en ce qui concerne les "néologismes", cf. D. Corbin [1980b]), et que, d'autre part, elle est souvent aggravée par toute une série de facteurs non linguistiques (cf. ci-dessous § 1.2). La défiance que Milner (1978 : 21) manifeste vis-à-vis des tests linguistiques, trop souvent confondus avec "des sondages d'opinion", prend tout son sens quand il s'agit des réactions spontanées face aux mots construits.

1.2.

Un certain nombre d'indices donnent à penser que la compétence dérivationnelle des locuteurs adultes est bloquée, au niveau de sa mise en application et de sa représentation intuitive, par des restrictions et des interdits sociaux qui déterminent, selon le terme de P. Bourdieu, un habitus linguistique, propre à chacun, mais socialement structuré. Je regroupe, sans développer, ces indices en deux points :

- Le refus normatif des "néologismes" réguliers de sens ou de forme, qui se manifeste, chez les linguistes et les lexicographes (particulièrement dans le domaine français), dans l'exigence que les mots soient "lexicalisés" pour être acceptés comme mots du français. Une

seule citation donnera la mesure de ce refus :

"Un mot inventé à l'instant, qui n'a encore servi dans aucun échange (usage) n'est pas un mot du lexique français".

(Rey-Debove [1971 : 65])

- La légitimation des mêmes néologismes chez des locuteurs privilégiés : certains produits des règles, non sanctionnés par la "lexicalisation", ne sont autorisés que pour autant qu'ils sont marginalisés comme néologismes, et réservés à des locuteurs privilégiés. Pris dans une dialectique du conformisme et de la distinction, les locuteurs sont d'autant plus conformistes qu'ils cherchent à assimiler la langue légitime et à donner des preuves qu'ils la possèdent, et d'autant moins conformistes et plus désireux, souvent inconsciemment, de se distinguer qu'ils possèdent la langue légitime et désirent marquer leurs distances vis-à-vis des premiers ².

Ces locuteurs privilégiés, qui s'autorisent et à qui on autorise les néologismes, se recrutent par exemple parmi :

- les littérateurs : la littérature est le terrain par excellence à la fois de la manifestation de la langue légitime et de la distinction. C'est pourquoi des auteurs comme R. Queneau ou B. Vian par exemple s'autorisent et sont autorisés à produire des mots que l'on marginalise comme "néologismes intentionnels" et qui n'en sont pas moins réguliers.
- les comiques : le succès remporté par quelqu'un comme Raymond Devos s'explique sûrement en partie par le plaisir que peut ressentir le locuteur commun à entendre un locuteur autorisé braver des interdits que son propre habitus linguistique lui impose. Un exemple anecdotique : la production et l'imposition quasi quotidienne par un présentateur de radio au statut mi-intellectuel, mi-comique, du verbe *auditer*, base morphologique d'*auditeur*, au sens d'"écouter la radio".
- les enfants, auxquels on s'accorde à reconnaître des "qualités poétiques innées" qui provoquent l'attendrissement des adultes en même temps que des sanctions institutionnelles.

- les étrangers, qui bénéficient d'une présomption d'ignorance.
- les linguistes travaillant sur le lexique et qui, persuadés du bien-fondé de ce qui précède, se voient quasiment obligés, pour prouver leurs dires, de parsemer leurs textes de mots possibles non attestés.
- les scientifiques en général qui, sans obéir nécessairement à une intention particulière, forgent ou laissent échapper les mots réguliers non attestés dont ils ont besoin : ainsi, l'emploi par A. Rey, secrétaire général de la rédaction du *Petit Robert* (1977), du verbe *cohérer*, non attesté dans ce dictionnaire, ni d'ailleurs, semble-t-il, dans aucun dictionnaire actuel (dans "La lexicographie française : rétrospective et perspectives", *Lexique* 2, P.U.L., 1983). Ce faisant, ces locuteurs bénéficient, comme ceux de la catégorie précédente, mais sans nécessairement le vouloir, du privilège de la distinction liée au statut de scientifique, auquel on accorde des "libertés" lexicales justifiées par le caractère en principe "technique" de ce qu'il a à dire.

Tout se passe donc comme si la compétence dérivationnelle avait des limites bien moins étroites que ne le laisserait croire sa description dans les modèles lexicaux (sans parler des dictionnaires). Il ne s'agit évidemment pas de prétendre que tout est possible, puisque, comme le dit J.-C. Milner (1978 : 10) :

"une langue où *tout* pourrait se dire est une contradiction dans les termes."

La production des mots obéit, comme celle des phrases, à des contraintes imposées par les règles. En revanche, l'apprentissage, non de la compétence dérivationnelle, mais du savoir lexical conventionnel sur les mots construits consiste, pour calquer J. Mehler (1974), en un "désapprentissage" des potentialités offertes aux locuteurs par la connaissance des règles dérivationnelles.

Les potentialités de la compétence dérivationnelle se manifestent "naïvement", sans blocage autre que linguistique, chez les enfants natifs, chez les étrangers ou chez les locuteurs qui se les au-

torisent. Elles sont peu à peu limitées chez les locuteurs "ordinaires", à la fois par la mémorisation des normes et par la construction de l'habitus linguistique, et tendent à être étouffées par le savoir lexical conventionnel. Et c'est évidemment ce savoir lexical conventionnel qui se manifeste chez l'adulte quand on croit l'interroger sur sa compétence dérivationnelle. C'est pourquoi les tests sur le lexique devraient passer par des stratégies visant à "épurer" le savoir lexical conventionnel. Les modèles lexicaux construits jusqu'alors dans le cadre de la grammaire générative transformationnelle, tout en prétendant travailler sur le possible, se sont, à mon sens, laissés prendre au piège.

Un exemple illustrera la restriction de la compétence dérivationnelle par le savoir lexical conventionnel : il s'agit du choix idiosyncratique entre des affixes sémantiquement concurrents³. Ce choix paraît assez tardif, si j'en juge d'après certaines productions récentes de mes enfants (6 et 8 ans) :

- Dans le domaine des noms d'action :

<i>arrêtage, arrêtement</i>	pour	<i>arrêt</i>
<i>attaquement</i>	"	<i>attaque</i>
<i>décollation</i>	"	<i>décollage</i>
<i>décorage</i>	"	<i>décoration</i>
<i>dégageage</i>	"	<i>dégageement</i>
<i>règlement</i>	"	<i>réglage</i>
etc.		

- Dans celui des noms d'agent :

<i>bombardeur</i>	pour	<i>bombardier</i>
<i>gardeur</i>	"	<i>gardien</i>
etc. (autres exemples au § 1.1.)		

- Dans celui des noms d'habitants :

<i>auvergnien</i>	pour	<i>auvergnat</i>
etc.		

Ce dernier exemple est particulièrement intéressant, parce que le "néologisme" est formé plus régulièrement que le mot attesté : dans la liste des noms d'habitants que donne le *Petit Robert* (1977), on trouve 318

noms en *-ien*, contre seulement 3 en *-at* (*auvergnat, rouergat, vitryat*). De façon générale, les mots des colonnes de gauche ont la même légitimité linguistique que ceux des colonnes de droite. Le locuteur doit donc mémoriser le choix conventionnel ⁴.

Le linguiste doit éviter de se tromper d'objet : je soutiens que c'est la compétence dérivationnelle, et non le savoir lexical conventionnel, qu'il est intéressant pour le modèle de compétence de décrire.

2. L'EXPLOITATION DES POSSIBLES

La conséquence, sur le plan méthodologique, de la définition donnée précédemment de la morphologie dérivationnelle est la suivante : si l'objet de la description est, non pas le savoir lexical conventionnel, mais bien la compétence dérivationnelle, il faut travailler sur les possibles et non seulement sur l'attesté. Or, ce n'est pas toujours cette option méthodologique que prennent des modèles qui pourtant se situent dans une théorie où la compétence est définie comme le domaine du possible. Deux exemples témoigneront de cette déviation de méthode, qui aboutit à surestimer le nombre des idiosyncrasies lexicales réelles :

2.1.

Jackendoff (1975) donne comme argument pour la séparation de la forme et du sens la "classification croisée" des affixes et des sens :

- un même affixe peut avoir plusieurs sens distribués différemment sur les noms dans lesquels il figure (Jackendoff assigne le sens d'"action" à certains noms en *-ment*, le sens de "résultat de l'action" à d'autres);
- un même sens peut être exprimé par des affixes différents (le sens de nom d'action peut être donné par, entre autres, *-ment, -age, -ure, -ation*, etc.) ⁵.

Mais cette argumentation confond l'idiosyncratisme et le non-attesté. En effet :

- Il est possible de reconstruire les sens non attestés. Dès lors, il n'y a plus de trous dans le possible : la grande quantité de noms en *-ment* attestés avec l'un et l'autre sens, ainsi que les différences synchroniques entre les dictionnaires (à titre d'exemple, le *Petit Robert* (1977) attribue les deux sens à la fois à *déferlement* et à *environnement*, alors que le *Trésor de la langue française* les définit de façon restrictive) suffisent à montrer que, potentiellement, les noms en *-ment* signifient à la fois l'action et le résultat de l'action.
- Sémantiquement, au moins en ce qui concerne le domaine choisi, les sens prétendument différents sont déductibles les uns des autres.
- S'il est vrai qu'un même sens peut être exprimé par des affixes différents, il y a un moyen simple d'en rendre compte, en introduisant dans les règles un paradigme d'affixes équivalents au lieu d'un affixe isolé.

De prétendues idiosyncrasies se révèlent ainsi n'être que des lacunes accidentelles, comblables si l'on raisonne sur le possible.

2.2.

Lieber (1981 : 67-68) considère comme propriété sémantique idiosyncratique, et donc comme argument pour la séparation de la forme et du sens dans les relations dérivationnelles, le fait que *redcap* en anglais désigne un "porteur dans une gare" et non, comme sa structure morphologique pourrait le laisser penser, une "casquette rouge". En fait, il est prédictible linguistiquement que le qualificatif "casquette rouge" désigne, par synecdoque, un être humain (cf. *un ventre*, *une tête*, *un tube digestif*, etc.). Mais la spécificité sociale de cet être humain relève de la connaissance du monde, et ne peut donc pas être, à mon sens, considérée comme une idiosyncrasie sémantique. On pourrait faire les mêmes remarques à propos du français *bas-bleu*, qui désigne, selon le *Petit Robert* (1977), une "femme à prétentions littéraires".

Dans ce cas, la déviation méthodologique revient à confondre l'extralinguistique avec l'irrégulier linguistique.

En revanche, l'exploitation systématique des possibles formels et sémantiques permet de régulariser une description qui n'a que trop tendance à s'émietter dans les idiosyncrasies. Deux exemples :

2.3.

Antialcoolique ne reçoit dans les dictionnaires français contemporains qu'une définition du type

- (1) "qui combat les abus de l'alcool",

ce qui correspond formellement à la structure suivante ⁶ :

$[[\text{anti} \{ \text{alcool} \}_N]_A \text{ COPIE } \text{ique}]_A$

D'autres sens sont possibles, par exemple :

- (2) "qui combat les alcooliques".

Dans ce cas, l'analyse formelle est différente et correspond à une préfixation par *anti-* de l'adjectif *alcoolique* :

$[\text{anti} [\{ \text{alcool} \}_N \text{ique}]_A]_A$

Par le moyen de l'homonymie, définie comme une pluralité de sens associés à une pluralité de structures morphologiques, on peut traiter de façon systématique la relation sens / forme dans les mots construits, et réduire considérablement le nombre des idiosyncrasies apparentes.

2.4.

Le deuxième exemple est celui du mot *peignoir*. Si l'on ne tient compte que de l'attesté, on considérera son sens

- (S₁) "vêtement de protection, sortie de bain"

comme idiosyncratique par rapport à sa structure morphologique, dont ne sont déductibles que les deux sens

- (S₂) "lieu où l'on peigne"

(cf. *parloir*) et

(S₃) "instrument avec lequel on peigne"

(cf. *fermoir*), sens qui ne sont pas actuellement attestés : on pensera alors posséder un argument pour la séparation de la forme et du sens, puisqu'on se trouve face à une idiosyncrasie sémantique. Mais si on accepte de raisonner sur le possible, hypothèse étayée par le comportement linguistique de locuteurs "naïfs" tels que les enfants natifs ou les étrangers, on se trouve face à plusieurs possibilités de traitement :

- Ou la théorie sémantique permet de relier, au moins en partie, le sens lexicalisé S₁ aux sens prédictibles S₂ et S₃ et, si S₂ et S₃ sont reliables entre eux, il n'y a qu'une seule entrée lexicale régulière S₁S₂S₃; si S₂ et S₃ ne sont pas reliables entre eux, il y a deux homonymes réguliers S₁S₂ et S₃, ou S₁S₃ et S₂.
- Ou la théorie sémantique ne permet pas de relier S₁ à S₂ et/ou à S₃, et on sera obligé de considérer S₁ comme un mot non construit, qui n'est pas plus du ressort de la morphologie dérivationnelle qu'un mot comme *maison*, par exemple. Si S₂ et S₃ sont reliables entre eux, on aura une seule entrée régulière S₂S₃, à côté de l'entrée non construite S₁. Sinon, deux homonymes réguliers côtoieront S₁.

Il s'ensuit que l'exploitation systématique des possibles invite à faire l'hypothèse qu'il n'y a aucun mot construit qui soit totalement idiosyncratique.

3. LES RELATIONS FORME / SENS

Je soutiendrai ici que les relations dérivationnelles sont toujours à la fois formelles et sémantiques. Cette hypothèse implique à la fois d'assumer les conséquences du choix synchronique — décrire la compétence dérivationnelle actuelle des locuteurs-auditeurs français, indépendamment de leurs connaissances historiques éventuelles sur leur langue — et de modifier la description habituelle des radi-

caux non autonomes, c'est-à-dire les rapports traditionnels entre "dérivation savante" et "dérivation populaire".

3.1. Les conséquences du choix synchronique

3.1.1. Selon Lightner (1974 : 83, notamment), l'analyse synchronique reflète l'analyse diachronique. Cette position l'amène à dériver d'une même racine des mots tels que *deux* et *douter* ou *lexique* et *prolégomènes*, dérivation contraire à l'association entre sens et forme dans les relations dérivationnelles. Un choix comparable apparaît dans le *Robert Méthodique* où, malgré l'affirmation préliminaire de J. Rey-Debove selon laquelle

"Dans un dictionnaire synchronique structural, la 'famille lexicale' est l'ensemble des mots qui présentent une communauté de forme et de sens"

("Note sur les fondements théoriques et la méthode",
p. XVI),

sont mentionnés, par exemple, sous le même élément *fac(t)*- des mots comme *fac-similé*, *facteur* ou *satisfaction*.

Le choix synchronique impose au contraire, selon moi, d'une part de ne pas dissocier le sens et la forme, d'autre part de ne considérer le parallélisme entre une description synchronique et une description diachronique que comme une coïncidence fortuite, et en tout cas de ne pas utiliser d'argument historique pour justifier ou infirmer une relation synchronique.

3.1.2. Il incombe au modèle synchronique de prédire que tout mot susceptible d'être analysé morphologiquement est susceptible aussi d'être interprété conformément à cette analyse. En conséquence, il peut considérer comme construits des mots qui ne le sont pas nécessairement historiquement.

Il existe, dans l'histoire de la langue comme dans la perception synchronique des relations lexicales, un phénomène baptisé traditionnellement "étymologie populaire", qui consiste, sur la base

d'un rapprochement formel entre tout ou partie d'un mot A et tout ou partie d'un mot B, ou de la perception dans A d'une structure morphologique n'ayant pas de réalité historique, à attribuer à A un sens venant de B, ou un sens conforme à la structure morphologique perçue. Par exemple, sur la base d'un rapprochement formel entre *bikini* et *bigame*, *bipède*, *bilingue*, etc., et parce que le sens de *bikini* en offrait la possibilité, le préfixe *bi-* a été perçu dans ce mot, et par conséquent le radical *kini*, qui s'est vu préfixer par *mono-*. D'où le sens de *monokini*, "maillot de bain féminin qui ne comporte qu'une culotte", par rapport à *bikini*, "maillot de bain formé d'un slip très petit et d'un soutien-gorge" (*Petit Robert* [1977]). Un modèle de compétence se donnant pour objectif de prédire les mots possibles du français ne peut pas reproduire le processus de formation de *monokini* tel qu'il vient d'être décrit. Pour unifier la description de *monogame* et de *monokini*, il doit :

- analyser *bikini* comme un mot construit, même s'il ne l'est pas historiquement (c'est le nom d'un atoll du Pacifique), ce qui revient à lister *kini* parmi les radicaux du français, selon des modalités qui seront envisagées au § 3.2., avec le sens "maillot de bain peu couvrant";
- prédire la possibilité pour tout radical dont les propriétés sont conformes aux contraintes catégorielles et sémantiques de ces règles de préfixation (nom désignant une réalité comptable), et donc entre autres le radical *kini*, d'être préfixé par *bi-* ou *mono-*;
- prédire l'existence de tout mot provenant d'une analyse semblable à celle de *bikini*, par exemple *monogarreau*, "cerise monocolore", par rapport à *bigarreau*, "cerise rouge et blanche", ce qui implique de lister le radical *garreau*, "cerise (colorée)" parmi les radicaux du français.

Le phénomène décrit argumente aussi bien contre l'assimilation du modèle de compétence au modèle psycholinguistique que pour l'association entre forme et sens dans la dérivation, puisqu'il montre qu'à la perception d'une structure formelle dans un mot correspond obligatoirement et de façon concomitante l'attribution d'une structure sémantique reliée à cette structure formelle.

3.2. Dérivation "savante" et dérivation "populaire"

Un certain nombre de modèles lexicaux génératifs distinguent deux systèmes de formation des mots : c'est le cas par exemple d'Aronoff (1976), qui distingue les règles créatives, opérant uniquement sur des mots, et les règles de redondance, analysant des morphèmes. Avec des modalités différentes, Halle (1973) et Jackendoff (1975) opèrent une distinction analogue. La justification explicite donnée à cette différenciation est que peuvent servir de radicaux à des mots construits (*électrique*) des morphèmes non autonomes (*électr-*), apparemment dépourvus de catégories et de sens. Une autre justification, plus implicite, est qu'une sorte d'évidence naturelle impose que les mots soient construits sur des mots.

Plusieurs arguments peuvent être avancés contre la différenciation entre les mots construits sur un radical autonome (un mot) et ceux qui sont construits sur un radical non autonome (un morphème). Dans un premier temps, je démontrerai que les radicaux non autonomes ont les mêmes propriétés que les mots (§ 3.2.1.), puis qu'ils ont le même statut lexical que les mots, ce qui revient à dire que rien ne différencie les mots et les morphèmes dans le lexique de base (§ 3.2.2.).

3.2.1. Les radicaux non autonomes ont les mêmes propriétés que les mots. En effet :

3.2.1.1. Les mêmes affixes s'appliquent indifféremment à des mots ou à des morphèmes non autonomes : ainsi, *-ique* s'applique de la même façon à *alphabet* pour former *alphabétique*, et à *électr-* pour former *électrique*. Dans les deux cas, le résultat est un adjectif de relation. Si ce sont donc les mêmes règles de dérivation qui opèrent sur les mots ou sur les morphèmes, cela implique que, dans l'hypothèse d'une différenciation, ce soient les entrées lexicales qui soient marquées comme autonomes ou pas (cf. ci-dessous § 3.2.2.1.).

3.2.1.2. Les radicaux non autonomes sont catégorisables. Puisque les mêmes affixes s'appliquent à ces radicaux et à des radicaux autonomes, et que les règles dérivationnelles imposent des contraintes catégorielles aux radicaux sur lesquels elles opèrent, on peut catégoriser le radical non autonome, tout comme le radical autonome, à partir de l'affixe qui s'y ajoute : il n'y a de ce point de vue aucune différence entre la catégorisation de *calcul-* comme verbe dans *calculateur* et celle de *avi-* dans *aviateur*; entre celle de *règl-* comme verbe dans *réglable* et celle de *favor-* dans *favorable*; entre celle de *règlement-* comme nom dans *réglementaire* et celle de *ocul-* dans *oculaire*; ou entre celle de *rythm-* comme nom dans *rythmique* et celle de *électr-* dans *électrique*. Dans tous les cas où le radical est autonome par ailleurs, ce n'est pas cette autonomie, mais la règle d'affixation qui permet de décider de la catégorie du radical du mot construit, puisqu'il y a dans tous les exemples cités une ambiguïté formelle entre un verbe et un nom. La seule différence me paraît être celle-ci : la catégorie d'un mot peut être apprise à partir de son contexte syntaxique, celle d'un radical non autonome ne peut lui venir que des mots construits dans lesquels il figure.

3.2.1.3. Les radicaux non autonomes ont un sens. Si l'on perçoit une parenté sémantique entre *oculaire* et *oculiste*, ou *électrique*, *électrifier* et *électron*, celle-ci s'établit sur la base d'un radical commun, catégorisable et interprétable :

[ocul]	_N	"oeil"
[électr]	_N	"énergie électrique"

Il y a même des cas où un seul dérivé attesté suffit à attribuer un sens et une catégorie au radical non autonome, à condition que le sens du mot construit soit suffisamment clairement "composé" pour qu'on puisse, à partir de la règle d'affixation, déduire le sens du radical : c'est le cas, par exemple, pour le radical verbal *fact-* de *facteur*, "distribuer le courrier".

3.2.1.4. Enfin, contrairement à ce que prétend Aronoff, il est possible de construire des mots "nouveaux" non attestés sur des radicaux non autonomes : ainsi, *quadriathlon*, construit sur le radical non autonome *-athlon*, est un trou accidentel comblable dans le paradigme *triathlon*, *pentathlon*, *décathlon*, etc. (cf. ci-dessus § 2.).

3.2.2. Les radicaux non autonomes ont le même statut lexical que les mots.

3.2.2.1. Les radicaux non autonomes étant catégorisables, interprétables et soumis aux mêmes règles dérivationnelles que les radicaux autonomes, le trait [- Autonome] dont les radicaux non autonomes devraient être marqués dans le lexique ressemblerait fort au trait [- Insertion Lexicale] du modèle de Halle (1973), et pourrait subir les mêmes critiques : celle notamment d'être un trait *ad hoc*, parce qu'il éliminerait du nombre des mots possibles des éléments qui ont toutes les propriétés des mots possibles ⁷.

3.2.2.2. Ce trait [- Autonome] ressemble fort au trait [- Attesté], dont j'ai démontré ailleurs (cf. par exemple D. Corbin [1980b]) qu'il n'avait aucun rôle à jouer dans le modèle de compétence. On trouve d'ailleurs des attestations autonomes de radicaux "non autonomes" dans les marges du français dit "standard", telles que le français d'Afrique ou du Québec. Ainsi, le verbe *compétir*, "participer à des compétitions", est-il recensé dans l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique Noire*.

3.2.2.3. Il semble que les cas de plus grande résistance à la reconstruction des radicaux non autonomes soient ceux où le radical non autonome se double d'un radical autonome qui correspond quelquefois au résultat de l'évolution phonétique normale du radical non autonome ⁸. Ainsi, *oculaire* fonctionne comme adjectif "savant" correspondant à *oeil* et, dans cette optique, *ocule* peut paraître superflu. Mais, à mon

sens, le fait qu'il y ait une relation qualifiée traditionnellement de "savante" entre les deux mots n'a pas de pertinence dans le modèle dérivationnel synchronique. En effet, du point de vue de l'apprentissage, *oeil* et *oculaire* doivent s'acquérir indépendamment l'un de l'autre, et ce n'est que postérieurement à leur acquisition qu'ils peuvent être reliés dans la compétence (comme le sont, par exemple, *aveugle* et *cécité*). Un locuteur qui ne connaîtrait qu'*oculaire* et pas *oeil* pourrait remplacer *oeil* par *ocule*. Par conséquent,

- d'une part *oeil* et *oculaire* ne sont pas plus reliés dérivationnellement qu'*aveugle* et *cécité*, ce qui revient à dire que le radical d'*oculaire* est *ocul-* et non *oeil* (la "dérivation savante" n'est pas une dérivation);
- d'autre part, il semble que l'élimination inconsciente d'*ocule* par *oeil* se fait superficiellement dans le savoir lexical conventionnel (cf. ci-dessus § 1.2.). S'il y a un blocage au niveau des doublets radicaux, il est probablement tardif et superficiel.

3.2.2.4. Enfin, lors de l'application d'une règle dérivationnelle, ce n'est de toute façon jamais un mot autonome qui sert de radical, mais un élément de formation : dans *chanteur*, c'est le radical verbal *chant-* qui est en jeu, et qui n'est ni plus ni moins autonome, en tant que radical, que *fact-* dans *facteur*.

Je propose donc qu'il n'y ait pas de différence dans le modèle de compétence entre le statut de ces radicaux et celui des mots. Ils servent d'éléments de formation des mots construits, et sont susceptibles de servir de mots en emploi autonome. Leur non-emploi éventuel vient d'un blocage qui ne ressortit pas au modèle de compétence.

Les quelques principes théoriques et méthodologiques définis – rapidement – ci-dessus devraient permettre de construire une morphologie dérivationnelle du français à la fois plus adéquate descriptivement et plus conforme aux objectifs explicites des modèles

critiqués : construire un modèle de la *compétence* dérivationnelle des locuteurs.

Danielle CORBIN

SILEX
Université de Lille III

★

NOTES

- 1 Cette ressemblance est développée dans D. CORBIN (1980b).
- 2 Cf. BOURDIEU (1982).
- 3 Pour la "concurrence d'affixes", cf. D. CORBIN (1976) : aucune contrainte linguistique ne permet d'expliquer, par exemple, le choix du suffixe *-aire* dans *parlementaire* et de *-al* dans *gouvernemental*. Les formes *parlemental* et *gouvernementaire* sont donc linguistiquement possibles au même titre que les formes attestées.
- 4 Il est possible que ce type d'explication (restriction progressive de la compétence par un savoir lexical conventionnel) convienne également pour certains phénomènes de productivité, auxquels les enfants et les étrangers paraissent assez peu sensibles (cf. ARONOFF [1982]) : la productivité variable entre des affixes sémantiquement concurrents serait ainsi un phénomène assez tardif, intériorisé notamment par l'intermédiaire de la fréquence des affixes les plus productifs parmi les mots entendus.
- 5 Les exemples donnés pour l'anglais par Jackendoff sont analogues.
- 6 Voir D. CORBIN (1980a) pour le détail de l'analyse. La synonymie entre *antialcool* et *antialcoolique* invite à considérer que le suffixe *-ique* est ici sémantiquement vide et ne représente que la copie du suffixe qui figure sur l'adjectif non préfixé.
- 7 Cette critique faite par BOTHA (1974) au modèle de Halle a été reprise par BOOIJ (1977 : 23).
- 8 Mais pas toujours : ainsi, *rept-*, radical verbal non autonome de *reptile*, *reptation* est un doublet synchronique de *ramper*, bien que n'ayant pas la même étymologie.

★

BIBLIOGRAPHIE

- ARONOFF M. (1976), *Word Formation in Generative Grammar, Linguistic Inquiry*, Monograph One, The M.I.T. Press.
- (1982), "Potential Words, actual Words, Productivity and Frequency", Preprint XIIIth Congress of Linguists, Tokyo.
- BOOIJ G.E. (1977), *Dutch Morphology. A Study of Word Formation in Generative Grammar*, Lisse, The Peter de Ridder Press.
- BOTHA R.P. (1974), "Problematic aspects of the exception filter in professor Halle's 'Morphology'", Indiana University Linguistics Club.
- BOURDIEU P. (1982), *Ce que parler veut dire*, Fayard.
- CHOMSKY N. (1965), *Aspects de la théorie syntaxique*, trad. fr., Paris, Le Seuil, 1971.
- CORBIN D. (1976), "Le statut des exceptions dans le lexique", *Langue française* 30, Paris, Larousse.
- (1980a), "Contradictions et inadéquations de l'analyse parasynthétique en morphologie dérivationnelle", dans Dessaux-Berthonneau A.-M. éd. (1980).
- (1980b), "Compétence lexicale et compétence syntaxique", *Modèles linguistiques* II.2, Lille, P.U.L.
- DESSAUX-BERTHONNEAU A.-M. éd. (1980), *Théories linguistiques et traditions grammaticales*, Lille, P.U.L.
- HALLE M. (1973), "Prolegomena to a Theory of Word Formation", *Linguistic Inquiry* 4/1.
- Inventaire des particularités du français en Afrique Noire (C-F)*, Paris, A.U.P.E.L.F., 1981.
- JACKENDOFF R.S. (1975), "Régularités morphologiques et sémantiques dans le lexique", trad. fr. dans Ronat M. éd. (1977).
- LIEBER R. (1981), *On the Organization of the Lexicon*, Bloomington, Indiana University Linguistics Club.
- LIGHTNER T.M. (1974), "Derivational Morphology", *Recherches linguistiques* 2, Université de Paris VIII-Vincennes.
- MEHLER J. (1974), "Connaître par désapprentissage", dans Morin E. & Piattelli-Palmarini M. éd. (1974).
- MILNER J.-C. (1978), *De la syntaxe à l'interprétation*, Paris, Le Seuil.
- MORIN E. & PIATTELLI-PALMARINI M. éd. (1974), *L'unité de l'homme. 2. Le cerveau humain*, Paris, Le Seuil.
- Le Petit Robert*, 2e éd., Paris, Société du Nouveau Littré, 1977.
- REY A. (1983), "La lexicographie française : rétrospective et perspectives", *Lexique* 2, Lille, P.U.L.

REY-DEBOVE J. (1971), *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye, Mouton.

- (1982), "Notes sur les fondements théoriques et la méthode", dans *Le Robert Méthodique* (1982).

Le Robert Méthodique, Paris, Le Robert, 1982.

RONAT M. éd. (1977), *Langue. Théorie standard étendue*, Paris, Hermann.

Trésor de la langue française, Paris, Klincksieck, en cours de parution depuis 1971.

